

NOTRE ÉNERGIE  
POUR VOS DROITS

# LA CGT DEMANDE L'APPLICATION DES INDEMNITÉS DE CONGÉS PAYÉS CHEZ ENEDIS

AUCUN SALARIÉ  
NE DOIT PERDRE  
DE RÉMUNÉRATION  
EN PRENANT  
SES CONGÉS

Alors qu'en 2025 la CGT gagnait un long combat au tribunal face à la direction de l'entreprise STORENGY (entreprise des IEG) pour faire appliquer les indemnités de congés payés, **c'est au tour de GRDF cette année, d'appliquer cette victoire** dans son entreprise.

## QU'EN EST-IL CHEZ ENEDIS ?

En cette période de forte inflation où le pouvoir d'achat est mis en berne, les salariés d'ENEDIS devront-ils attendre d'être à bout de souffle pour espérer percevoir à leur tour la mise en œuvre d'une décision de justice légitime ?

Cette indemnité consiste à verser aux salariés une partie (**à minima 1 dixième de la rémunération périphérique** annuelle) de leurs primes/indemnités d'astreinte, de travaux postés, de service continu et de permanence de direction ainsi que des heures supplémentaires habituellement effectuées mais qui ne le sont pas durant leurs congés payés (code 021 uniquement).

Cette décision de justice repose sur le principe fondé **qu'aucun salarié ne doit subir de perte de rémunération** durant ses congés payés.

Aussi, la CGT, fidèle à ses valeurs de justice sociale et fière de l'héritage du Front Populaire qui a permis la création des congés payés dont on fête les 90 ans cette année, **demande expressément à la direction d'ENEDIS** de mettre en œuvre cette décision de justice pour ses salariés.

90  
ANS  
DES CONGÉS PAYÉS  
1936 - 2026

**LA CGT AGIT, LA CGT OBTIENT  
ENSEMBLE, FAISONS APPLIQUER NOS DROITS !**  
**REJOIGNEZ LA CGT POUR GAGNER L'ÉGALITÉ ET LA JUSTICE SOCIALE !**

**MOBILISÉS  
AVEC VOUS**  
Le service public est une énergie d'avenir

[www.fnme-cgt.fr](http://www.fnme-cgt.fr)



MINES-ÉNERGIE  
**la  
cgt**  
DISTRIBUTION  
ÉLECTRICITÉ

Montreuil,  
le 15 Juin 2026

C  
O  
M  
M  
U  
N  
I  
C  
A  
T  
I  
O  
N